

Mesures COVID-19 : Bilan 2021

Depuis le début de la pandémie, des soutiens financiers sont versés par le Canton de Neuchâtel au domaine de la culture par le biais d'aides directes. Dans le cadre d'un deuxième train de mesures portant sur la période de novembre 2020 à décembre 2021, les indemnités ont été maintenues et ont permis de soutenir, en plus des indépendant-e-s et des entreprises culturelles, les actrices et acteurs culturels intermittents. Le dispositif d'indemnisation pour pertes financières a également été complété par des possibilités de soutien aux projets dits de transformation. Pour ces deux mesures, près de 7 millions de francs ont été engagés en 2021.

En outre, dans le cadre de ce deuxième train de mesures, les cantons ont eu plus de marge de manœuvre quant aux domaines d'activités éligibles aux soutiens. Le Canton de Neuchâtel a décidé d'élargir le périmètre prévu par la Confédération en intégrant les écoles d'art préprofessionnalisantes, les traditions vivantes dans le champ culturel ainsi que les centres culturels, qui constituent des rouages essentiels du secteur culturel.

Soutien aux projets de transformation

Par le biais des projets de transformation, une opportunité a été donnée aux entreprises culturelles afin de répondre aux nouvelles circonstances causées par la pandémie. En effet, la crise sanitaire a mis temporairement un frein aux fonctionnements habituels ainsi qu'à la production et la diffusion telles qu'elles avaient pu être pratiquées. Sur la base de critères émis par la Confédération, le Canton - par le biais du service de la culture - a ainsi pu soutenir des projets destinés à une réorganisation et une adaptation des structures culturelles ou un maintien du lien avec le public et un développement des activités le concernant. Les contributions ont également permis aux entreprises culturelles d'explorer, d'expérimenter et d'approfondir certaines de leurs pratiques.

Par le biais de ces soutiens, des entreprises culturelles ont dès lors pu se restructurer et repenser leurs activités. Certaines de manière transitoire afin de faire face à la pandémie par des mesures directes et d'autres de manière pérenne. Des compétences ont également pu être mutualisées afin d'être renforcées et d'optimiser certaines tâches.

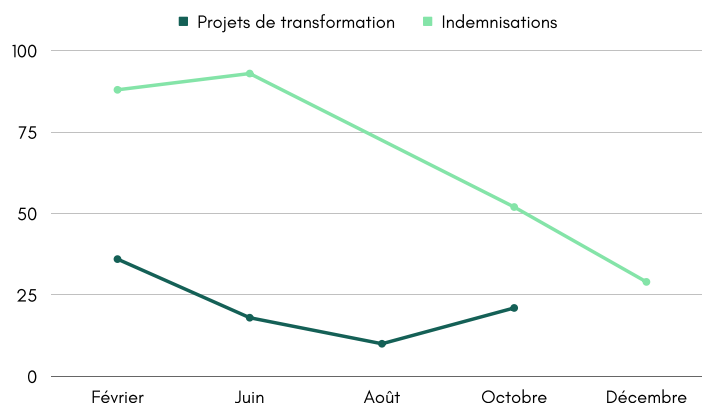
La relation des institutions avec le public a été tout particulièrement mise à mal, la pandémie ayant causé une rupture du lien physique et social essentiel à nombre d'activités culturelles. Des soutiens ont ainsi été octroyés à des projets destinés à rendre visibles des activités et des productions qui ne pouvaient plus être montrées ainsi qu'à assurer un lien avec le public.

Durant l'année 2021, la nature des projets de transformation déposés a suivi l'évolution de la situation sanitaire : les phases de fermeture et d'ouverture sous conditions ont donné lieu à des nécessités différentes. En fin d'année, certains types de projets ont pratiquement disparu des demandes (captation vidéo, tout numérique, etc.) pour s'orienter davantage vers le renforcement de l'activité culturelle et moins sa réaction immédiate à une situation donnée.

Indemnités des pertes financières

Dans le cadre des indemnités, les actrices et acteurs culturels (indépendants et intermittents) ont pu déposer des demandes de soutien pour leurs pertes de revenus liées à des annulations ou à des reports de manifestations et d'événements, ainsi qu'être indemnisés pour des engagements qu'ils n'ont pas pu obtenir en raison de la situation sanitaire (indemnisation pour contrats non planifiés). Cette possibilité d'indemnisation se base sur l'activité et les cachets perçus lors d'années représentatives de leurs activités. Les entreprises culturelles ont pu, quant à elles, être indemnisées pour les pertes financières liées à l'annulation, au report d'événements ainsi que pour les places qu'elles ne pouvaient pas vendre en raison des jauges réduites dans un premier temps, puis, dans un second temps, pour leurs pertes de billetterie également.

Une nette diminution des demandes a été observée dans le courant de l'année 2021. Elle est notamment liée aux assouplissements annoncés par le Conseil fédéral et aux possibilités, pour certaines activités culturelles, de reprendre leurs activités et de retrouver leur public.

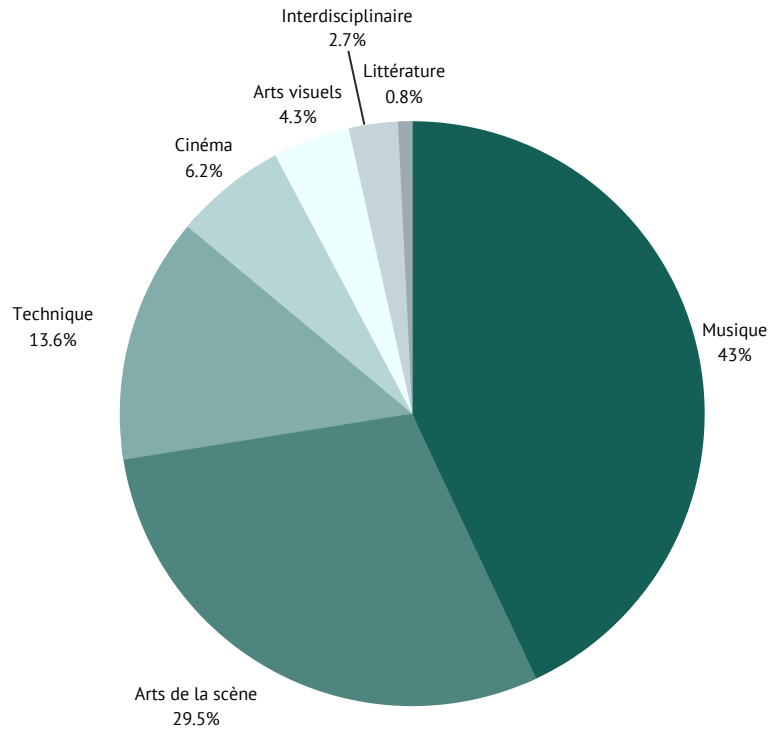


Indemnisations

DEMANDES REÇUES PAR DOMAINE

Le service de la culture du canton de Neuchâtel a reçu un total de 262 demandes d'indemnisation. Sur celles-ci, 154 concernent des entreprises culturelles et 108 des acteurs et actrices culturel-le-s.

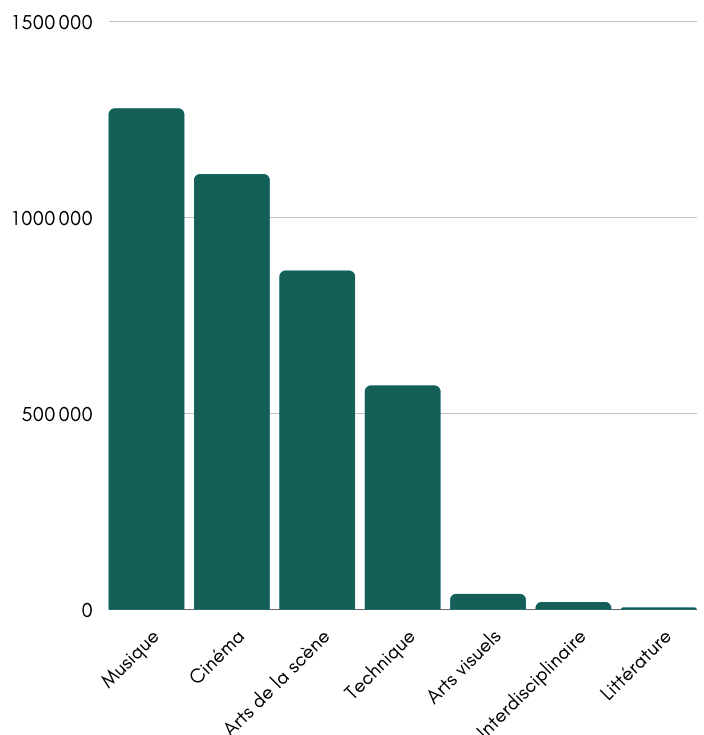
Activités culturelles prépondérantes dans le canton de Neuchâtel, ce sont les domaines de la musique et des arts de la scène qui ont sollicité le plus d'indemnisations.



MONTANTS ENGAGÉS PAR DOMAINE

Le montant total engagé dans le cadre des indemnisations COVID-19 atteint 3'882'907.-. La répartition est présentée sur le graphique ci-contre. Les montants octroyés aux domaines des arts visuels et de la littérature sont liés au faible nombre de demandes reçues par ceux-ci. En effet, sur les 262 demandes reçues, seules 2 concernent directement le domaine de la littérature et 11 celui des arts visuels.

Ainsi, les montants engagés dans le cadre des indemnisations sont en corrélation avec le nombre de demandes reçues, à l'exception du domaine du cinéma pour lequel les montants attribués sont plus élevés. En effet, les charges courantes et les pertes de billetterie présentées pour ce secteur ont été plus conséquentes que pour les autres milieux culturels, expliquant ainsi les montants d'indemnisations plus élevés.

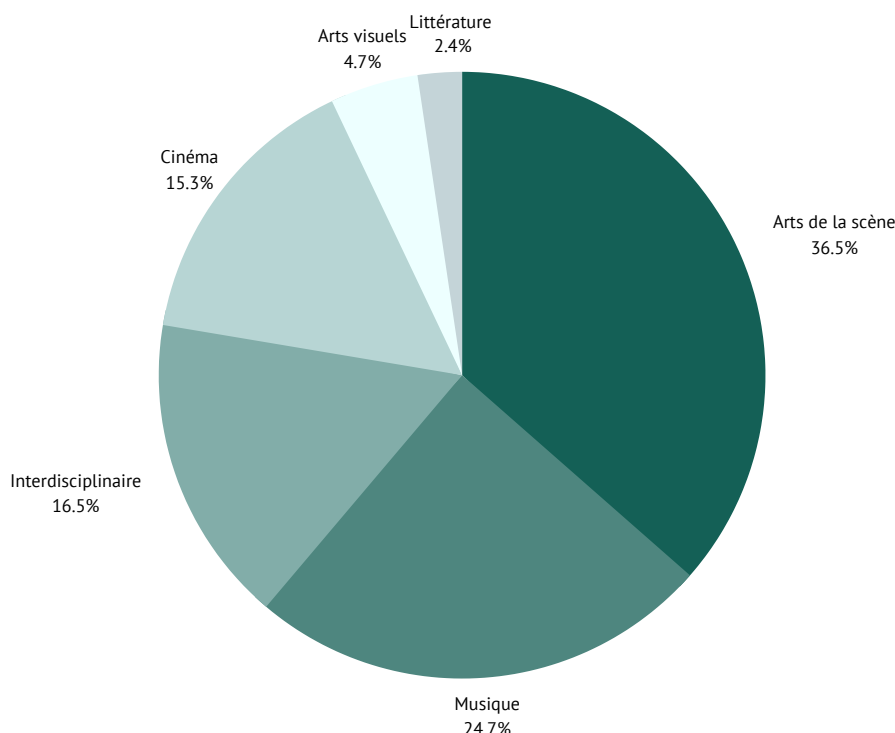


Projets de transformation

DEMANDES REÇUES PAR DOMAINE

Le service de la culture a reçu un total de 85 demandes de contribution à des projets de transformation. Le présent graphique montre la répartition des projets reçus par domaine culturel. Par "interdisciplinaire", nous entendons des projets qui mêlent différents milieux culturels et/ou bénéficient à l'ensemble des acteurs et actrices culturel-le-s du canton, tous domaines culturels confondus. Pour ce qui est du domaine de la musique, ce dernier comprend autant les musiques actuelles que les musiques classiques.

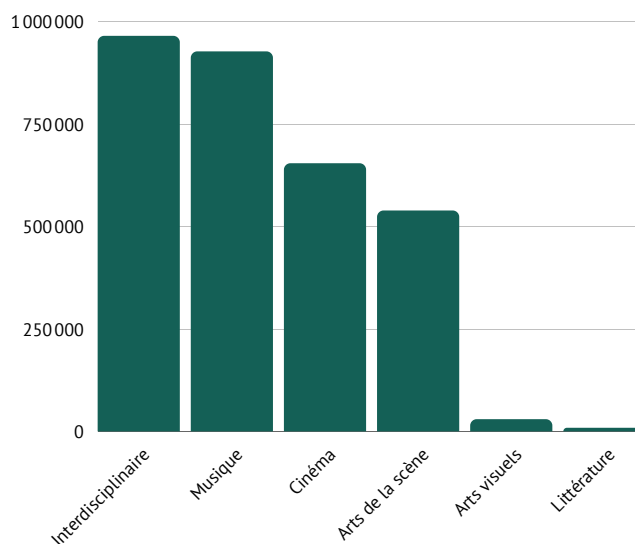
Sur les 88 demandes reçues, le service de la culture a soutenu, entièrement ou partiellement, 40 projets. Ce sont ainsi 45% des projets parvenus au service de la culture qui ont obtenu une réponse positive.



MONTANTS ENGAGÉS PAR DOMAINE

Au total, 3'121'235 francs ont été attribués à des projets de transformation. La répartition de cette somme par domaine est visible sur le graphique ci-contre. Parmi les secteurs soutenus, les domaines interdisciplinaire et de la musique sont ceux ayant été le mieux dotés.

Contrairement aux indemnités, les montants attribués pour les projets de transformation ne sont pas en corrélation avec la répartition des demandes reçues. En effet, les décisions d'octroi sont principalement liées à la nature des projets et des montants demandés. Elles appartiennent en outre à une logique de jury.



CATÉGORIES DE PROJETS SOUTENUS

Les contributions à des projets de transformation concernent deux pans principaux : l'acquisition (ou la reconquête) de public et la réorientation structurelle. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, la majorité des soutiens attribués concernent l'acquisition ou la reconquête de public. Les noms des entreprises ou associations soutenues dans le cadre des projets de transformation sont disponibles en annexe.



Annexe : entreprises culturelles soutenues dans le cadre des projets de transformation

- Association ACP
- Association Agora - La plage des Six Pompes
- Association Amis des Lundis
- Association Circo Bello
- Association Danse Neuchâtel
- Association KA - Bikini Test
- Association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse
- Association Le Cube
- Association Paroles
- Association Pro-création
- Association Suisse La Lanterne Magique
- Association U-Zehn
- Association Zorrock
- Blizzard Audio Club
- La Case à Chocs
- CCN - Théâtre du Pommier
- Centre de culture ABC
- Cie Le chien qui monte sur la table
- Cinepel SA
- Club 44
- Collectif Xylocéphale
- Ecole Evaproduct Sàrl
- Festisub
- Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturel-le-s (FNAAC)
- Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF)
- Fondation de l'ESN (Ensemble symphonique Neuchâtel)
- Fondation Festi'Neuch
- Fondation Ton sur Ton
- Hummus Records
- JMH et FILO Films
- Lyrica
- Nouvel Ensemble Contemporain
- Opéra Décentralisé Neuchâtel
- Pi Production Sàrl
- Société des beaux-arts et du musée du Locle
- Société pour la promotion de la culture sur le littoral neuchâtelois (SPCLN)
- Studio Mécanique Sàrl